

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES

**TROISIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
TENUE LE 14 OCTOBRE 2003**

(2003-2004)

1.00 RECUEILLEMENT

2.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 14 OCTOBRE 2003 À 19 H 45 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MICHELINE PATENAUDE-FORTIN ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

MMES LISE BEAUCHAMP-BRISSON, CLAUDINE CARON-LAVIGUEUR, HÉLÈNE CORMIER-LANGLAIS, SOLANGE COUTURE-DUBÉ, DENISE DAOUST-BIGONNESSE, MARIE-LOUISE GENTRICKERNEIS, PASCALE GODIN, MARGOT PAGÉ, SYLVIE PROVOST-HUOT, ALICE SAVOIE, FRANÇOISE THÉORET, LINDA ZAGRODNY-CREVIER

MM. GÉRARD BRUCHÉSI, JACQUES CARON, LUC CHARTIER, YVON DEROME, ANDRÉ DUGAS, GUY SYLVAIN, ALBAN SYNNOTT, PIERRE VOCINO

MME LUCIE LONGTIN, commissaire représentante du comité de parents (secondaire)

M. ROCH THIBAUT, commissaire représentant du comité de parents (primaire)

AINSI QUE :

MMES SUSAN TREMBLAY, directrice générale
CAROLE BLOUIN, directrice générale adjointe

ET :

MME CLAUDE BOIVIN, directrice des Services éducatifs aux jeunes
MM. MAURICE BROSSARD, directeur du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
PIERRE FRANCOEUR, directeur du Service des ressources humaines
PIERRE GASTALDY, directeur du Service des ressources matérielles
CLAUDE HÉBERT, directeur du Service des technologies de l'information et des communications
PIERRE MARCHAND, directeur du Service des ressources financières
GILLES PRESSEAU, secrétaire général

3.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Arsenault, résident de Châteauguay, près de l'école Saint-Jean-Baptiste

Monsieur Arsenault se plaint des dégâts causés à sa maison par des jeunes. Il demande qu'une partie de la cour d'école soit barrée en dehors des heures d'ouverture de l'école.

MADAME CLAUDINE CARON-LAVIGUEUR, COMMISSAIRE, OCCUPE SON SIÈGE À 19 H 57.

Madame Nathalie Guérin

Madame Guérin demande à la Commission scolaire de l'appuyer dans ses démarches concernant son opposition à un projet de modification de zonage dans Sainte-Catherine. Elle dépose une copie de la pétition signée par des citoyens à cet effet.

C.C.-1362-10-03 4.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alice Savoie, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour tel que modifié à savoir :

5.0 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

6.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- 6.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2003
- 6.02 Plan stratégique de la Commission scolaire – Projet à soumettre à la consultation
- 6.03 Demandes d'ajouts d'espaces : décisions complémentaires aux résolutions C.C.-1259-06-03, C.C.-1260-06-03, C.C.-1261-06-03 et C.C.-1262-06-03 adoptées au CC du 10 juin 2003
- 6.04 Coopérative de services de développement et d'échanges en éducation – représentation
- 6.05 Demande de partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Châteauguay
- 6.06 Évaluation de la directrice générale – Rapport du comité d'évaluation
- 6.07 Appui à l'école secondaire Louis-Philippe-Paré auprès de l'Organisation du Baccalauréat international (OBI) **(sujet ajouté)**
- 6.08 Délégué et substitut à l'assemblée générale de la Société GRICS **(sujet ajouté)**

7.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

- 7.01 Comité de révision
- 7.02 Règles de passage primaire – secondaire : adoption
- 7.03 Nomination d'un organisme qui siègera au comité consultatif des services aux EHDAA
- 7.04 Critères d'inscription 2004-2005 : dépôt pour la consultation
- 7.05 Calendrier scolaire 2004-2005 : dépôt pour la consultation
- 7.06 Affiliation au sport étudiant
- 7.07 Demande d'expulsion d'élève

8.0 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

9.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 9.01 Nomination d'une direction à l'école de la Magdeleine
- 9.02 Nomination d'une direction adjointe à l'école Saint-René
- 9.03 Nomination d'une agente d'administration au Service du secrétariat général et de l'information

10.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

- 10.01 Budgets des établissements 2003-2004 - Approbation

11.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

- 11.01 Demande de la Ville de Saint-Rémi : autorisation d'aménager un bassin de rétention d'eau
- 11.02 Académie Langlois à Hemmingford – Orientations

12.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

- 12.01 Téléphonie IP
 - 12.01.01 Résolution pour l'approbation pour poursuivre le projet
 - 12.01.02 Résolution pour l'emprunt pour la réalisation totale
 - 12.01.03 Résolution pour commander les équipements

13.0 SERVICE DE L'INFORMATION

14.0 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

15.0 COMITÉ DE PARENTS

16.0 DEMANDE D'INFORMATION

17.0 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

18.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 18.01 DEP Soutien informatique : correspondance du MEQ
- 18.02 État financier et rapport du vérificateur externe : lettre de la FCSQ
- 18.03 Rencontre du nouveau conseil des commissaires : date à retenir
- 18.04 Communiqués de presse :
 - Protocoles d'entente avec les municipalités
 - Parc-école de l'école Notre-Dame-Saint-Joseph
- 18.05 Correspondance aux gestionnaires sur les élections scolaires
- 18.06 Correspondance avec le Diocèse
- 18.07 Activités et événements
- 18.08 Article du journal Le Reflet et lettre d'un enseignant de l'école Louis-Philippe-Paré : programme de reconnaissance
- 18.09 Revue Virage du mois d'octobre 2003
- 18.10 Lettre de la FCSQ sur les élections scolaires – Rémunération des commissaires (**ajout**)
- 18.11 Lettre de la FCSQ sur les élections scolaires – Éligibilité d'un commissaire-parent (**ajout**)

19.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.0 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

La présidente, Madame Micheline Patenaude-Fortin, présente les différents points :

- 1. Vente de terrains à Sainte-Catherine**
À suivre.
- 2. Rapport annuel « Grand public »**
À suivre.
- 3. Chambre de commerce et d'industrie de Châteauguay**
Ce sujet est à l'ordre du jour.
- 4. Réseau de télécommunications**
Ce sujet sera discuté lors du huis clos.
- 5. Horaire des écoles versus surveillance des élèves**
M^{me} Carole Blouin, directrice générale adjointe, donne les explications en ce qui concerne la responsabilité de la Commission scolaire.

MONSIEUR ROCH THIBAUT, COMMISSAIRE REPRÉSENTANT DES PARENTS, OCCUPE SON SIÈGE À 20 H 10.
- 6. Frais chargés aux parents versus reprise des examens ministériels**
M^{me} Claude Boivin, directrice des Services éducatifs aux jeunes, mentionne que les parents seront remboursés.
- 7. Accès des élèves à l'école Louis-Philippe-Paré en fonction du réseau de transport scolaire (attente des élèves dans l'autobus et message aux élèves versus les chauffeurs)**
La présidente commente.
- 8. Suivi des décisions du conseil des commissaires versus comité de révision**
Ce sujet est à l'ordre du jour.

6.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
6.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2003

C.C.-1363-10-03

DISPENSE DE LECTURE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Solange Couture-Dubé, commissaire,

que le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2003.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1364-10-03

APPROBATION

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Solange Couture-Dubé, commissaire,

que le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2003 soit approuvé tel que modifié à savoir :

- Madame Solange Couture-Dubé, commissaire, a quitté son siège après le point 11.01
- Madame Hélène Cormier-Langlais, commissaire, a quitté son siège après le point 12.0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1365-10-03

6.02 PLAN STRATÉGIQUE DE LA COMMISSION SCOLAIRE – PROJET À SOUMETTRE À LA CONSULTATION

La directrice générale, Madame Susan Tremblay, présente le dossier et la documentation. Pour sa part, Madame Carole Blouin, directrice générale adjointe, présente les changements qui ont été apportés par rapport à la version antérieure.

Des commissaires s'expriment sur les objectifs. Une modification sera apportée.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Roch Thibault, commissaire représentant des parents,

de soumettre, pour consultation jusqu'au 16 décembre 2003, le document « Plan stratégique 2003-2007 – Projet d'orientations et d'objectifs » auprès des instances désignées dans le document.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.03 DEMANDE D'AJOUT D'ESPACE : DÉCISION COMPLÉMENTAIRE À LA RÉSOLUTION N^O C.C.-1291-07-03

Madame Susan Tremblay, directrice générale, présente le dossier. Madame Claude Boivin, directrice des Services éducatifs aux jeunes, fait lecture du contexte entourant les besoins d'agrandissement. Elles répondent à des questions.

C.C.-1366-10-03

CONSIDÉRANT la résolution C.C.-1152-01-03 du 21 janvier 2003 portant sur le redécoupage des bassins géographiques des écoles primaires de Saint-Constant pour l'année scolaire 2004-2005 ;

CONSIDÉRANT les demandes d'ajout d'espaces (résolutions C.C.-1259-06-03, C.C.-1260-06-03, C.C.-1261-06-03 et C.C.-1262-06-03 adoptées au CC du 10 juin 2003) ;

CONSIDÉRANT la demande complémentaire d'ajout d'espace (résolution C.C.-1291-07-03 du 1^{er} juillet 2003) ;

CONSIDÉRANT les analyses de clientèle réalisées par les Services éducatifs aux jeunes ;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire,

de demander au ministère de l'Éducation d'autoriser l'agrandissement de l'école secondaire Fernand-Seguin de Candiac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1367-10-03

CONSIDÉRANT la résolution C.C.-1152-01-03 du 21 janvier 2003 portant sur le redécoupage des bassins géographiques des écoles primaires de Saint-Constant pour l'année scolaire 2004-2005 ;

CONSIDÉRANT les demandes d'ajout d'espaces (résolutions C.C.-1259-06-03, C.C.-1260-06-03, C.C.-1261-06-03 et C.C.-1262-06-03 adoptées au CC du 10 juin 2003) ;

CONSIDÉRANT la demande complémentaire d'ajout d'espace (résolution C.C.-1291-07-03 du 1^{er} juillet 2003) ;

CONSIDÉRANT les analyses de clientèle réalisées par les Services éducatifs aux jeunes ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

de demander au ministère de l'Éducation d'autoriser l'agrandissement de l'école primaire Félix-Leclerc de Saint-Constant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1368-10-03

6.04 COOPÉRATIVE DE SERVICES DE DÉVELOPPEMENT ET D'ÉCHANGES EN ÉDUCATION - REPRÉSENTATION

Madame Susan Tremblay, directrice générale, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'adhésion de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à la Coopérative de services de développement et d'échanges en éducation (résolution C.C.-0533-01-01) ;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée générale annuelle des membres ;

CONSIDÉRANT l'obligation de procéder à la nomination d'un délégué officiel pour la Commission scolaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome, commissaire,

de désigner M^{me} Susan Tremblay, directrice générale, à titre de déléguée officielle de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries pour la Coopérative de services de développement et d'échanges en éducation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1369-10-03

6.05 DEMANDE DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CHÂTEAUGUAY

Monsieur Pierre Gastaldy, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier. Il répond à des questions de même que Madame Susan Tremblay, directrice générale.

CONSIDÉRANT l'intérêt potentiel d'un partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Châteauguay ;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Louise Gentric-Kerneis, commissaire,

que mandat soit donné à la direction générale d'explorer :

- 1- les impacts d'une cession de terrain sur les activités et projets du complexe Louis-Philippe-Paré - École de Formation professionnelle de Châteauguay ;
- 2- les diverses possibilités de cession, à savoir vente, location, bail emphytéotique ou autres ;
- 3- les considérations financières auxquelles cette cession pourrait se faire.

ONT VOTÉ POUR : 19 commissaires

ONT VOTÉ CONTRE : 2 commissaires

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

LES COMMISSAIRES DÉCIDENT DE PASSER AU POINT 6.07
--

C.C.-1370-10-03

6.07 APPUI À L'ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-PHILIPPE-PARÉ AUPRÈS DE L'ORGANISATION DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL (OBI)

Madame Carole Blouin, directrice générale adjointe, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Pascale Godin, commissaire,

que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries accorde son appui financier et moral à l'école secondaire Louis-Philippe-Paré dans le cadre de sa démarche d'autorisation auprès de l'Organisation du Baccalauréat international (OBI), dans le but d'offrir le PPCS (programme de premier cycle du secondaire) à sa clientèle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1371-10-03

6.08 DÉLÉGUÉ ET SUBSTITUT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ GRICS

Madame Susan Tremblay, directrice générale, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries est membre de la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires et que le contrat de participation stipule que la Commission scolaire doit nommer un délégué officiel pour la représenter et agir en son nom, et un substitut en cas d'incapacité d'agir dudit délégué ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires désignent M^{me} Carole Blouin, directrice générale adjointe, à titre de déléguée de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à toute assemblée générale régulière ou spéciale de la Société GRICS avec mandat d'y exercer tous les pouvoirs inhérents et M. Claude Hébert, directeur du Service des technologies de l'information et des communications, à titre de substitut avec le même mandat ;

que la présente résolution annule et remplace toute autre résolution ayant pour objet la nomination d'un délégué officiel et d'un substitut à l'assemblée générale de la Société GRICS.

ONT VOTÉ POUR : 20 commissaires
A VOTÉ CONTRE : 1 commissaire

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**LES COMMISSAIRES REVIENNENT AU POINT 6.06 ET
ÉTUDIENT À HUIS CLOS LES AUTRES DOSSIERS PRÉVUS À
7.01 ET 7.02**

C.C.-1372-10-03

HUIS CLOS

À 21 h 31,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Hélène Cormier-Langlais, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires siègent à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1373-10-03

LEVÉE DU HUIS CLOS

À 22 h 26,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Françoise Théoret, commissaire,

que le huis clos soit levé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1374-10-03

**6.06 ÉVALUATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – RAPPORT DU
COMITÉ D'ÉVALUATION**

CONSIDÉRANT la démarche d'appréciation faite par le comité mandaté
par le conseil des commissaires ;

CONSIDÉRANT le rapport de la présidente de la Commission scolaire
auprès des membres du conseil des commissaires le
14 octobre 2003 ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire,

que le conseil des commissaires accepte le rapport du comité concernant
l'appréciation de M^{me} Susan Tremblay, directrice générale, tel que présenté
par M^{me} Micheline Patenaude-Fortin, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LES COMMISSAIRES POURSUIVENT AU POINT 7.01

**7.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES
7.01 COMITÉ DE RÉVISION**

C.C.-1375-10-03

COMITÉ DE RÉVISION – DOSSIER 5145750

CONSIDÉRANT la prise de connaissance du dossier ;

CONSIDÉRANT les informations reçues ;

CONSIDÉRANT la motivation de l'élève à finir son secondaire ;

CONSIDÉRANT les efforts réalisés par les intervenants de l'école de la Magdeleine ;

CONSIDÉRANT que l'école du Tournant est un service privilégié ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour un élève d'avoir un intérêt pour le projet éducatif de l'école du Tournant ;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alice Savoie, commissaire,

de maintenir la recommandation faite par le comité de révision dans le dossier 5145750 à savoir, de permettre que l'élève termine son secondaire dans une autre école que l'école secondaire de la Magdeleine. Un contrat d'engagement de l'élève devra être élaboré par l'école d'accueil et signé par l'élève et les parents. En cas de bris de contrat, l'élève sera exclu des services éducatifs aux jeunes de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries. De plus, l'organisation du transport sera sous la responsabilité des parents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1376-10-03

COMITÉ DE RÉVISION – DOSSIER 5056536

CONSIDÉRANT la prise de connaissance du dossier ;

CONSIDÉRANT l'âge de l'élève ;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Hélène Cormier-Langlais, commissaire,

de ne pas retenir la demande d'expulsion de la direction de l'école du Tournant et de recommander à la Direction générale d'autoriser une suspension de quatre (4) semaines dans le dossier 5056536 ;

que l'élève soit expulsé des écoles de la Commission scolaire en cas de récidive.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1377-10-03

MANDAT DE NÉGOCIER – DOSSIER 5487103

CONSIDÉRANT la résolution C.C.-1345-09-03 ;

CONSIDÉRANT la poursuite judiciaire prise par les parents de l'élève et les impacts possibles de celle-ci sur l'organisation de nos services ;

CONSIDÉRANT l'avis de nos procureurs ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

d'autoriser la directrice générale de déroger à la résolution C.C.-1345-09-03 et lui permettre d'évaluer et de mettre en œuvre les mesures en vue de régler le présent litige dans le dossier 5487103.

ONT VOTÉ POUR : 19 commissaires
ABSTENTION : 2 commissaires

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

LES COMMISSAIRES DÉCIDENT DE PASSER AU POINT 7.04

7.04 CRITÈRES D'INSCRIPTION 2004-2005 : DÉPÔT POUR LA CONSULTATION

Madame Claude Boivin, directrice des Services éducatifs aux jeunes, présente le dossier.

MONSIEUR LUC CHARTIER, COMMISSAIRE, QUITTE SON SIÈGE À 22 H 33.

Il est entendu par les membres du conseil des commissaires que la Commission scolaire pourra procéder à la consultation du document « Critères d'inscription 2004-2005 ».

LES COMMISSAIRES REVIENNENT AU POINT 7.02

C.C.-1378-10-03

7.02 RÈGLES DE PASSAGE PRIMAIRE-SECONDAIRE : ADOPTION

Madame Claude Boivin, directrice des Services éducatifs aux jeunes, présente le dossier.

MONSIEUR YVON DEROME, COMMISSAIRE, QUITTE SON SIÈGE À 22 H 47.

MADAME DENISE DAOUST-BIGONNESSE, COMMISSAIRE, QUITTE SON SIÈGE À 22 H 47.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Hélène Cormier-Langlais, commissaire,

d'adopter :

avec les deux corrections suivantes :

- article 6.3.1 : ajouter le mot « de » entre les mots « fin » et « primaire »
- article 6.4.1 : ajouter le mot « de » entre les mots « fin » et « primaire »

et l'ajout suivant :

- article 6.4.2 : ajouter après le mot « apprentissage » (dernier mot du paragraphe), les mots : « et assure le suivi de l'information à la direction de l'école secondaire d'accueil »

le projet de Règles pour le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et pour le passage du premier au second cycle du secondaire, ledit document ayant fait l'objet d'une consultation auprès du comité de parents et des enseignants comme le prévoient les articles 233 et 244 de la Loi sur l'instruction publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1379-10-03

7.03 NOMINATION D'UN ORGANISME QUI SIÉGERA AU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX EHDAA

Madame Claude Boivin, directrice des Services éducatifs aux jeunes, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'article 185, alinéa 3, de la *Loi sur l'Instruction publique* qui confie au conseil des commissaires la responsabilité de désigner au comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage les représentants des organismes dispensant des services à ces élèves, après consultation de ces organismes ;

CONSIDÉRANT que le 1^{er} septembre 1998, le conseil a déterminé le nombre de représentants de chaque groupe faisant partie du comité EHDAA. Il avait alors été arrêté que deux organismes répondant au critère susmentionné seraient retenus pour siéger sur le Comité. De plus, le Conseil avait déterminé une liste de 10 organismes qui seraient invités à poser leur candidature (résolution C.C.-084-09-98) ;

CONSIDÉRANT la démarche effectuée par Monsieur Robert Champoux, représentant de la Direction générale auprès du comité EHDAA ;

CONSIDÉRANT les recommandations citées sous la cote 7.03 ;

CONSIDÉRANT qu'une seule candidature a été reçue;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Zagrodny-Crevier, commissaire,

que la candidature de l'organisme « Les Services de Réadaptation du Sud-Ouest (SRSO) » soit retenue pour siéger sur le comité EHDAA de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LES COMMISSAIRES POURSUIVENT AU POINT 7.05

7.05 CALENDRIER SCOLAIRE 2004-2005 : DÉPÔT POUR LA CONSULTATION

Madame Claude Boivin, directrice des Services éducatifs aux jeunes, présente le dossier.

Les commissaires prennent connaissance du document qui sera mis en consultation par les Services éducatifs aux jeunes. La suggestion faite pour modifier certaines dates lors du congé des Fêtes est retenue.

C.C.-1380-10-03

7.06 AFFILIATION SPORTIVE – Adhésion

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Sylvain, commissaire,

que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries adhère à l'Association régionale du Sport étudiant du Richelieu pour l'année scolaire 2003-2004 et que les membres du conseil des commissaires consentent à cette fin une somme de trois mille six cent quatorze dollars et quatre-vingt-treize centièmes (3 614,93\$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1381-10-03

AFFILIATION SPORTIVE – Désignation d'un représentant

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Sylvain, commissaire,

que Monsieur Yves Bergevin, animateur à la vie étudiante à l'école Louis-Philippe-Paré, soit désigné à titre de représentant de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à l'assemblée générale de l'Association régionale du Sport étudiant du Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1382-10-03

7.07 DEMANDE D'EXPULSION D'UN ÉLÈVE

CONSIDÉRANT la prise de connaissance du dossier ;

CONSIDÉRANT les règles de vie de l'école et la politique en vigueur à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Hélène Cormier-Langlais, commissaire,

d'expulser l'élève de l'école Gabrielle-Roy pour l'année 2003-2004 et d'accompagner le jeune et ses parents dans une démarche d'inscription dans une autre école de la Commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

9.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

C.C.-1383-10-03

9.01 ENGAGEMENT D'UNE DIRECTION À L'ÉCOLE DE LA MAGDELEINE

Monsieur Pierre Francoeur, directeur du Service des ressources humaines, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigneur, commissaire,

d'autoriser la directrice générale à offrir ultérieurement le poste de direction de l'école de la Magdeleine à **M^{me} Maryse Tremblay**, afin de pouvoir réaliser les démarches complémentaires à cet engagement et, s'il y a lieu, le tout selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires. Cet engagement serait assujéti à une période de probation d'une année.

ONT VOTÉ POUR : 16 commissaires

A VOTÉ CONTRE : 1 commissaire

ABSTENTION : 1 commissaire

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

C.C.-1384-10-03

9.02 NOMINATION D'UNE DIRECTION ADJOINTE À L'ÉCOLE SAINT-RENÉ

Monsieur Pierre Francoeur, directeur du Service des ressources humaines, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Françoise Théoret, commissaire,

de nommer, à une date à déterminer par la Direction générale, **M. Patrice Brisebois** au poste de direction adjointe de l'école primaire Saint-René à Mercier, selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires. Cette nomination est assujéti à une période de probation d'une année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1385-10-03

9.03 NOMINATION D'UNE AGENTE D'ADMINISTRATION AU SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

Monsieur Pierre Francoeur, directeur du Service des ressources humaines, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Solange Couture-Dubé, commissaire,

de nommer, à compter du 27 octobre 2003, M^{me} **Lise Boursier** au poste d'agente d'administration au Service du secrétariat général et de l'information, selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Des applaudissements nourris sont adressés par tous les commissaires en ce qui concerne la nomination de M^{me} Boursier.

C.C.-1386-10-03

10.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.01 BUDGETS DES ÉTABLISSEMENTS 2003-2004 – APPROBATION Article 276

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, présente le dossier.

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries doit approuver les budgets des établissements ;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Hélène Cormier-Langlais, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires approuvent les budgets des établissements suivants :

Saint-Joseph/Notre-Dame (003), St-François-Xavier (005), Jean-Leman (013), Saint-Marc (014), de l'Aquarelle (032), Gérin-Lajoie (038), Gabrielle-Roy (042), Saint-Jude (047), Jacques-Barclay (068), Saint-Édouard (071), Saint-Michel-Archange (072), Saint-Bernard (079), Centre l'Accore (087) pour lesquels une copie de l'adoption par le conseil d'établissement a été déposée ;

que les membres du conseil des commissaires attendent que les résolutions des conseils d'établissements soient déposées avant d'approuver les budgets des établissements suivants : Louis-Philippe-Paré (048) et C.É.A.G./M.E.A./Envol (090) ;

que, conformément à la délégation de pouvoirs (DG 4.5), la directrice générale autorise un établissement dont le budget n'a pas été approuvé par le conseil des commissaires, aux conditions qu'elle détermine, à engager des dépenses jusqu'à l'approbation du budget par les membres du conseil des commissaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1387-10-03

11.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

11.01 DEMANDE DE LA VILLE DE SAINT-RÉMI : AUTORISATION D'AMÉNAGER UN BASSIN DE RÉTENTION D'EAU

Monsieur Pierre Gastaldy, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la demande de la Ville de Saint-Rémi visant à aménager un bassin de rétention d'eau et un site de neiges usées sur une partie des lots 218 et 219 ;

CONSIDÉRANT que ces travaux se situent sur des terrains vendus à la Ville de Saint-Rémi par la Commission scolaire avec comme condition que leur usage reste communautaire ;

CONSIDÉRANT que l'entreposage de neige et le bassin de rétention projetés sont de nature à servir à la communauté ;

CONSIDÉRANT que les écoles de la Commission scolaire ne seront pas affectées par le projet ;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Solange Couture-Dubé, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires autorisent le projet d'aménagement d'un bassin de rétention d'eau et d'un site de neiges usées sur une partie des lots 218 et 219 de la Ville de Saint-Rémi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1388-10-03

11.02 ACADÉMIE LANGLOIS À HEMMINGFORD – ORIENTATIONS
Monsieur Gilles Presseault, secrétaire général, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Hélène Cormier-Langlais, commissaire,

de mandater la direction générale pour poursuivre les démarches auprès des organismes du milieu et ce, jusqu'au 19 décembre 2003, en vue de se départir de la bâtisse appelée « Académie Langlois » située à Hemmingford. À défaut de l'émergence d'un partenaire pouvant présenter des garanties sérieuses de réussite avant le 19 décembre 2003, la Commission scolaire pourra entreprendre diverses démarches lui permettant, entre autres, de procéder à la démolition de la partie non patrimoniale et non sécuritaire de la bâtisse dans le cadre du budget 2003-2004 ou 2004-2005, selon les résultats de la révision budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

12.01 TÉLÉPHONIE IP

Monsieur Claude Hébert, directeur du Service des technologies de l'information et des communications, présente le dossier. Il répond à des questions.

C.C.-1389-10-03

12.01.01 TÉLÉPHONIE IP – APPROBATION DU PROJET

CONSIDÉRANT les besoins en téléphonie pour l'ensemble des établissements de la Commission scolaire ;

CONSIDÉRANT l'étude de la GRICS qui confirme les coûts de la téléphonie IP ;

CONSIDÉRANT l'étude de la GRICS qui confirme le choix d'utilisation de la téléphonie IP exclusivement ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires autorisent la direction générale à poursuivre le projet d'implantation de la téléphonie IP pour l'ensemble des établissements et services de la Commission scolaire.

ONT VOTÉ POUR : 17 commissaires

A VOTÉ CONTRE : 1 commissaire

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

C.C.-1390-10-03

12.01.02 TÉLÉPHONIE IP – DEMANDE D'AUTORISATION D'EMPRUNT AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire autorise la mise en place de la téléphonie IP pour l'ensemble de ses établissements et services ;

CONSIDÉRANT que cette dépense sera financée sur une période de 5 ans ;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires autorisent la direction générale à procéder à une demande d'autorisation d'emprunter une somme de 900 000,00\$, à la charge de la Commission scolaire, auprès du ministère de l'Éducation.

ONT VOTÉ POUR : 17 commissaires

A VOTÉ CONTRE : 1 commissaire

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

C.C.-1391-10-03

12.01.03 TÉLÉPHONIE IP – COMMANDE D'ÉQUIPEMENTS

CONSIDÉRANT que Telus Systèmes Nationaux Inc. est le plus bas soumissionnaire pour les équipements de téléphonie IP ;

CONSIDÉRANT que Telus Systèmes Nationaux Inc. a installé à notre entière satisfaction la première phase de la téléphonie IP ;

CONSIDÉRANT la résolution C.E.-02391-08-03 qui octroyait la première phase d'installation à Télus Systèmes Nationaux Inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Solange Couture-Dubé, commissaire,

d'octroyer un contrat au montant de 604 751,00\$ toutes taxes incluses à Telus Systèmes Nationaux Inc. pour l'ensemble des équipements et l'installation de la téléphonie IP à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, le tout sujet à l'approbation d'emprunt du ministère de l'Éducation.

ONT VOTÉ POUR : 17 commissaires

A VOTÉ CONTRE : 1 commissaire

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

13.0 SERVICE DE L'INFORMATION

14.0 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

15.0 COMITÉ DE PARENTS

16.0 DEMANDE D'INFORMATION

17.0 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction générale attire l'attention des commissaires sur les points suivants :

- état financier et rapport du vérificateur externe à présenter au Ministre (voir 18.02);
- directive au personnel de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries sur la question des élections scolaires (voir 18.05);
- remerciements aux membres du conseil des commissaires pour leur support et leur implication au fil des années.

La présidente fait part des réunions à venir.

Elle remercie chaleureusement les commissaires pour le travail accompli au cours des cinq (5) dernières années.

18.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 18.01 DEP Soutien informatique : correspondance du MEQ
- 18.02 État financier et rapport du vérificateur externe : lettre de la FCSQ
- 18.03 Rencontre du nouveau conseil des commissaires : date à retenir
- 18.04 Communiqués de presse :
 - Protocoles d'entente avec les municipalités
 - Parc-école de l'école Notre-Dame-Saint-Joseph
- 18.05 Correspondance aux gestionnaires sur les élections scolaires
- 18.06 Correspondance avec le Diocèse
- 18.07 Activités et événements
- 18.08 Article du journal Le Reflet et lettre d'un enseignant de l'école Louis-Philippe-Paré : programme de reconnaissance
- 18.09 Revue Virage du mois d'octobre 2003
- 18.10 Lettre de la FCSQ sur les élections scolaires – Rémunération des commissaires
- 18.11 Lettre de la FCSQ sur les élections scolaires – Éligibilité d'un commissaire-parent

C.C.-1392-10-03 19.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 23 h 20,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que la séance ordinaire du 16 septembre 2003 soit et est levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidente de la séance

D:\Textes\Cc\2003-2004\Procès-verbaux\2003-10-14.doc

Secrétaire général